L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 23 AVRIL 1853.

N. DUPOUY. R. SELBY.
H. DUVERGER, R. SELBY.
N° 67, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 23 AVRIL.

LÉGISLATURE.

Voilà quatre-vingt-dix sept jours que la Législature siége, et il faut convenir que ces jours-là ne paraissent à leur dernier chiffre : les commencements n'ont d'ailleurs aucun bénéfice de la Chambre et de Sénat consacrant à se réunir. Au lieu d'être à Baton-Rouge où les avait envoyés le peuple, ils étaient mal à la Nlle-Orléans mais sur les bords de la glorieuse Rouge, ce qui ne les empêchait pas de toucher le salaire que leur accorde la loi. Aujourd'hui le moment est pour plus d'Orléanistes, mais ils agissent avec une précipitation que l'on n'accentuait pas chez les doctrinaires.

Nous avons parlé il y a deux jours d'une loi officieuse qui abroge la section 20 de la loi de la consolidation. Cette section, où le sait, déclare qu'un membre du Conseil de ville ne peut pas, pendant le temps pour lequel il aura été élu ni dans les six mois qui suivront l'expiration de son mandat, être nommé à une place dépendant du gouvernement de la ville. Pourquoi supprimer cette garantie ? Pourquoi ouvrir la porte aux abus et conférer des pouvoirs que du vrai sacrifier d'intérêts ? Nous l'avons déjà dit, c'est pour permettre à un membre du Conseil de ville de remplir une place qu'il convoite. Pour satisfaire ce réservoir une sage barrière, on annulle la charte d'une grande ville.

Mais voici maintenant ce qui va peut être étonner le lecteur. Les auteurs de la loi d'abrogation étient sans doute à la bouteur de leur propre œuvre qu'ils ont rectifié dès le lendemain publique. Ils ont si bien fait qu'en moins d'un quart-d'heure et sans débats d'aucune sorte la loi a été voté. L'attitude de la Chambre était distraite; nos braves législateurs s'occupaient sans doute de toute autre chose que de lois. La plupart dormaient probablement, ou que leur yeux qui étaient ouverts, car deux jours après cette mémorable séance, des représentants ont adressé à quelques représentants un sujet de leur vote, ils paraient fort étonnés et jurèrent que le bill dont on leur parlait n'avait jamais été présenté à la Chambre. Ils en firent même la gageure et perdirent. Le fait est positif : nous le tenons de témoins dignes de foi.

Peut-on rien imaginer de plus risible et de plus révoltant à la fois ? Comment ! voilà un événement important, une loi qui porte atteinte à tout notre système municipal, est présentée en plein séance et vous votez pour l'adoption sans même savoir ce dont il s'agit. Mais avez-vous plus de chambre tout est possible, et l'indigne commérage que nous venons de signaler pourrait bien se renouveler.

Cependant il arrive parfois aux assemblées délibérantes les moins raisonnables de voter de bonnes lois. Notre législature a eu une de ces heures de sagesse dans la séance de jeudi dernier : la chambre a voté successivement à des trois fortes majorités trois lois importantes. Nous voulons parler du Code de commerce, du Code de procédure et du Code des Opelousas et de Shreveport. Venir en aide, dans le jargon parlementaire, à bien des significations : il s'agit dans le cas présent d'autres actuelles par l'Etat sur les bases de la loi générale que nous avons analysée l'autre jour. L'Etat donne pour les actions qu'il achète des billets dont l'échéance est fixée à trois ans et qui portent intérêt à raison de six pour cent. Les compagnies en faveur des quelles ils sont émis doivent les recevoir au pair et si elles les vendent plus tard à prime elles sont tenues de verser l'excédant au trésor public.

Quant à l'intérêt des bons, la législature y pourvoira jusqu'à ce que les compagnies aient terminé leurs travaux. Il est vrai que l'Etat a payé de ce moment, le dividende placera l'intérêt, et s'il y a un excédant, il sera affecté aux bons. Au bout de quarante ans, si l'Etat, pour racheter ce qui lui restera de bons, veut se défaire de ses actions, il suffira d'un bout de loi, et nous ne voyons rien tenant, selon nous que l'Etat ait à y gagner beaucoup considérable de valeur, il se trouvera que le trésor public, tout en favorisant des entreprises qui doivent régénérer la Louisiane, aura fait une excellente opération. En effet, sans rien débourser, sans rien avancer, il aura pu dire qu'il sera peut-être obligé de payer quelques deux ou trois ans en attendant les produits dividendes, mais qu'il aura pendant dix ou douze pour cent, peut-être même davantage, et enfin le rachat de ce papier qu'il a donné au pair, lui vaudra une prime dont il est impossible de calculer maintenant la chiffre.

De parcils accords, on le voit, ne sont pas de nature à ruiner l'Etat.

Les bills de secours dont nous venons de parler seront votés incessamment par le Sénat et l'avenir commercial, agricole et industriel de la Louisiane sera dès lors assuré.

EUROPE.

Les journaux du Nord nous fournissent le sommaire suivant des avis européens apportés par l'*America*.

On se préoccupe beaucoup en Angleterre de la revision de la taxe de revenu : le ministère est divisé sur cette question.

Un grand dîner a été offert à Sir George Grey par ses amis les libres échangistes.

Un léger tremblement de terre s'est fait sentir le 27 mars, à Bridon, dans le pays de Galles.

Les ouvriers de Glascow se sont mis en grève ainsi que les ouvriers et les employés du chemin de fer de Liverpool. Les ouvriers de Manchester et ceux de Bel-Vilaine n'ont pas tardé à suivre cet exemple. Le salaire de presque tous les employés a été augmenté.

La compagnie du Canada a tenu son assemblée annuelle : le surplus des recettes pendant l'année a été de 43,000 livres sterling.

Les nouvelles de France ne sont pas très importantes. M. Rivado, ministre du Pérou, et M. Fraga, ministre de la Nouvelle Grenade, ont été reçus aux Tuileries le 25 du mois dernier.

Le Conseil d'Etat a considérablement réduit le budget du prochain exercice et mis le chapitre des dépenses au niveau de celui des recettes. Les sommes allouées à l'armée et à la marine sont assez faibles pour faire supposer que le gouvernement est sincère dans le désir qu'il a manifesté de conserver la paix.

Le 28 mars une députation s'est présentée à l'empereur avec l'Adresse des marchands de Londres, exprimant pour la France des sentiments d'amitié. Louis Napoléon a répondu qu'il avait fait dans le bon sens du peuple anglais ; il n'était cependant l'auteur d'aucun de ces propos ; on n'agirait en Angleterre au sujet de la France. Ce qu'il veut personnellement, c'est la prospérité de la France et c'est à ce but que tendent tous ses efforts. Les intérêts de ce pays ne diffèrent pas de ceux des autres nations civilisées. Comme vous, a continué l'Empereur, je désire la paix, je la crois certaine, je souhaite comme vous que les liens qui naissent aux deux pays se resserrent. Le lendemain, Louis Napoléon recevait une députation de la compagnie de jonction de l'Atlantique et du Pacifique. Les ambassadeurs de Perse et de la Nouvelle Grenade ont assisté à l'entrevue. Sir Charles Fox a expliqué à l'empereur les vues de la compagnie, et celui-ci après avoir promis son concours actif à l'entreprise, a ajouté : de mon heureux d'avoir reçu votre dépêche tous après celle des marchands de Londres, qui a exprimé bien les sentiments les plus louables en faveur de maintien de la paix. Ces sentiments ont toujours eu les miens.

Le colonel Hughes a eu avec l'empereur une entrevue au sujet de l'Exposition de New York. Il a pris ce dernier d'envoyer aux Etats-Unis un commissaire français chargé des échantillons les plus précieux de l'industrie de l'Empire. Louis-Napoléon a parfaitement accueilli le colonel Hughes : il a répondu que les directeurs de la grande exposition américaine auraient bien d'être satisfaits.

La comtesse de Montijo, mère de l'impératrice, est arrivée en Espagne.

Le corps législatif s'est réuni le 2e mars.

M. Delta Valette, ministre de France à Constantinople, est parti de Marseille le 7.

Les Malais étaient attendus à Paris où ils seront reçus par une députation de la Société de la Bible de Londres.

M. Nathdorf, le prétendu dauphin, a pris de service comme simple soldat dans l'armée hollandaise.

L'empereur a fait grâce à 267 prisonniers militaires et commué à la peine de 600 autres.

Le comité démocratique européen a rédigé une Adresse au président Pierce qui sera traduite et adressé par un agent spécial.

La corvette *Eurydice* a mis à la voile pour Valparaiso, et la frégate *Artémise* ainsi que les steamers *Torrentille* et *Darro* pour Tahiti.

Les affaires sont languissantes à Rome ; les fabriques de Lyon et de St Etienne sont des commandes pour Paris.

Le conseil fédéral de Berne a publié, le 22 du mois dernier, en vue de répondre aux plaintes du gouvernement autrichien touchant le Tessin. Le conseil nie que l'Autriche ait lieu de se plaindre. Les gouvernements de Zurich et de Vaudois refusent d'accéder à la demande de dépôt et de conspuer le délit fédéral. Un mouvement insurrectionnel a éclaté que les paysans de Lugan a été réprimé par la garde civique. Une tentative de ce genre a également échoué à Locarno.

Le délit allemande valeur de négrier en ce moment avec la France tendit graduellement actuellement les doutes d'amitié.

Une dame américaine de nom de Matilda Rawdall a été arrêtée dernièrement en Autriche comme agent d'un comité révolutionnaire, et condamnée à des centaines de prison.

Le duc de Rome Dunopinli, chargé des pleurs de l'indépendance qui pesaient de détrôner les Italiens, qu'il est réfugié M. Mazzinge a arrêté au passage sous de ses sujets qui ont tentaient de venir de terrible ébranlé dans son autorisation.

Le prince Frederick Schleswig Holstein a protesté de la vente faite par son frère de la succession du Schleswig au roi de Danemark.

Une dépêche transmise de Berlin, sous la date de 29 mars, annonce qu'une conspiration venait d'être découverte dans cette ville. Il y a en vingt arrestations et quatre-vingts visites domiciliaires.

Le traité commercial entre la France et la Toscane a été mis à exécution le 10 de ce mois.

Le bruit n'est répandu à Gênes qu'une insurrection avait éclaté à Palermo.

La sécurité autrichienne est permis aux vieux soldats d'Italie qui qui combattu sous Napoléon Ier d'aller présenter leurs hommages à l'empereur de France.

L'ex-Hetman doit remplacer Radetsky en Italie. Colnel a publié une proclamation dans laquelle il annonce que tous ceux qui ont pris part dans les derniers troubles seront amnistiés.

Le différend entre l'Autriche et la Sardaigne est loin d'être résolu. Le gouvernement sarde n'a pas jugé la réponse de l'Autriche fort peu satisfaisante, a transmis à son ministre à Vienne des instructions spéciales stipulant des conditions définitives. Si ces conditions ne sont pas agréées, l'ambassadeur devra demander ses passeports et quitter Vienne.

Quatre-vingts réfugiés politiques se sont embarqués à Gênes le 26 mars, à bord du steamer Giovanni pour l'Amérique.

Le gouvernement turc a ordonné qu'un nouvel impôt d'un million sept cent mille piastres soit levé dans l'île de Candie.

Des avis de Constantinople du 15 mars annoncent qu'à cette date le prince Menchikoff n'avait pas encore présenté son ultimatum.

Le steamer de guerre *Belisario* est arrivé à Athènes le 17 de mois dernier, ayant à bord l'ex-roi Othon Kaudolff.

Un dessatreux incendie a détruit à Croustadt. La perte est évaluée à 800,000 roubles.

Les armements continuent dans le sud de la Russie.

La présence de beaucoup d'officiers russes dans les îles de l'archipel et dans la Morée inquiète à cet remarquer.

Les derniers avis de Bombay sont du 1er mars. Le bruit de la mort de roi Avon est confirmé.

JUGE ASSOCIÉ DE LA COUR SUPREME.

24. DISTRICT.

Nous avons annoncé hier, sur la foi d'une dépêche de Baton Rouge, que M. Miles Taylor était, selon toute probabilité, élu juge nommé de la Cour Suprême dans le 24. district. En y réfléchissant, nous croyons que l'élection de M. Ogden, son concurrent, est beaucoup plus probable : elle nous semble même certaine. Tous les retours ont été reçus, mais il n'est élevé au sujet du vote de la ville de Lafayette une difficulté qui explique l'indécision où sont encore les esprits. Cette difficulté est plutôt apparente que réelle. Elle provient d'un conflit de juridiction entre le shérif de la paroisse d'Orléans et celui de la paroisse Jefferson. Le premier se fondant sur la loi de consolidation et la clause de la constitution qui ne nomme à Lafayette la paroisse d'Orléans, a établi deux bureaux d'élection à l'endroit où les polls sont tenus pour les électeurs municipaux. Le shérif de Jefferson consultant au contraire une clause des dispositions transitoires de la Constitution aussi que certaines lois, a établi dans un autre endroit un troisième bureau d'élection. Confus ces deux élections ne peuvent pas avoir en même temps raison, il s'agit tout simplement de savoir lequel est dans le vrai selon la Constitution et la loi. Les deux shérifs ont énergiquement maintenu leurs droits à Baton Rouge. Si l'une ou l'autre de ces lois est rejetée, M. Ogden est élu, dans le cas où l'une ou l'autre ne serait reçue, M. Ogden serait encore élu. Mais si les deux lois sont admises et soumises au scrutin, l'avantage reste à M. Taylor. Il est évident, cependant, comme les deux shérifs ne peuvent pas avoir raison en même temps, que l'une des deux lois doit être repoussée, et alors, comme nous l'avons dit plus haut, l'élection de M. Ogden est certaine. Des juristes éminents ont été consultés et tous ont exprimé l'opinion que les deux lois ne pourraient être reçues pour être ajoutées ensemble au scrutin. M. Taylor lui-même est, nous assure-t-on, de cet avis.

DÉMISSION. — M. Joseph Génois a envoyé hier matin au maire sa démission de recorder du Second District. Nous pensons que le président officier naval à la Nouvelle-Orléans, il consacrera dans une quinzaine de jours à exercer ses nouvelles fonctions. M. Génois, comme magistrat, ne laisse que de bons et honorables souvenirs. Nous souhaitons que son successeur, qui qu'il soit, remplisse ses devoirs avec autant de zèle et de fermeté.

LA CHARÉ.—Toutes les places ne sont pas encore distribuées et la horde fashé que des solliciteurs non satisfaits peut encore se livrer à l'espoir. Sept missions à $9000, une place de ministre résident à $6,000, une place de commissaire à $6,000 et une autre à $3,000, sont encore disponibles. Nous avons cité dans cette énumération quatorze places de chargés d'affaires à $4,000 chacune ainsi que des consulats et des bureaux de poste en très grand nombre. Ne vous étonnez donc pas postulans de toutes les nuances. Votre tour viendra peut-être.

STEAMER ROM. — On nous prie d'annoncer que le steamer *Rosa*, capitaine MAYNIER, partira ce matin, à 10 heures, au lieu de midi, pour les Attakapas. Ce changement dans l'heure ordinaire des départs ne doit avoir lieu que pour le présent voyage. Les passagers sont priés de se trouver à bord à l'heure indiquée plus haut.

THÉATRE D'ORLEANS — La représentation de demain, dimanche, est au bénéfice de M. Richard. Elle se compose d'un drame en cinq actes : *Victorine ou La Nuit porte Conseil*, et — disons le mot, dans *Bélise* en un acte que l'auteur, qui n'est pas le moins du monde timide, se bornera à nous dire qu'il a été joué à Paris. Il n'est guère d'artiste qui ne tout trouve bonnes, les Raphaël et compris, et nous laissons aux jeunes dames du mouvement sous bonnet. Chacun parmi les meilleurs plus gaillards, les plus expérimentés et les plus gracieux, les plus prudents et les plus hardis, les plus sérieux et les plus folâtres, les plus sages et les plus fous, les plus sûrs et les plus dangereux, les plus sûrs et les plus dangereux, les plus sûrs et les plus dangereux